

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 21 MARS 2016

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016;
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2016;
4. Administration générale :
 - 4.1 Dérogation mineure de M. Francis Sayeur pour le 3120, route 109 Sud afin de régulariser l'implantation du garage détaché sur la propriété;
 - 4.2 Dérogation mineure de Mme Céline Brochu et M. David Cossette pour le 1907, route de l'Hydro afin de régulariser l'implantation des bâtiments secondaires et annexes sur la propriété;
 - 4.3 Dérogation mineure de M. Léo Gagnon pour le 72, rue Beaudry afin de régulariser l'implantation du garage servant d'entrepôt;
 - 4.4 Dérogation mineure de la Chambre de commerce et d'industrie Centre-Abitibi pour les 642 à 644, 1^{re} Avenue Ouest afin de régulariser l'implantation du bâtiment commercial;
 - 4.5 Servitude de tolérance d'empiètement par la Ville d'Amos en faveur de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre Abitibi;
 - 4.6 Servitude de passage par la Ville d'Amos en faveur d'entreprise Marchand & frères inc.;
 - 4.7 Autorisation de présenter à Patrimoine Canada une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la programmation 2017, 2018 et 2019;
 - 4.8 Engagement d'une préposée aux prêts à la bibliothèque;
 - 4.9 Nomination d'un bénévole au Service des incendies;
 - 4.10 Engagement d'un comptable;
 - 4.11 Comptes à payer au 29 février 2016;
 - 4.12 Autorisation à MM. Vincent St-Georges et Denis Chandonnet d'assister à l'assemblée générale de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec;
 - 4.13 Autorisation à la conseillère Micheline Godbout d'assister au colloque Carrefour action municipale et famille;
 - 4.14 Proclamer le mois d'avril « mois de la jonquille »;
 - 4.15 Appui à la Ville de Macamic pour un pont temporaire sur la route 111 enjambant la rivière Lois;
 - 4.16 Adhésion de la Ville d'Amos à la déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat – 4 décembre 2015 (COP21);

4.17 Modifications mineures à la description d'un emploi;

4.18 Délégation de messieurs Robert Julien conseiller et Ghislain Doyon, chef de division récréatif pour siéger au conseil d'administration de l'organisme du « Tour cycliste de l'Abitibi inc »;

5. Procédures :

5.1 Adoption du second projet de règlement n° VA-902 modifiant le règlement de zonage n° VA-119;

5.2 Adoption du règlement n° VA-905 décrétant des travaux de réfection pour la pose de revêtement en asphalte en milieu urbain et rural et un emprunt suffisant pour en défrayer les coûts;

5.3 Adoption du règlement n° VA-907 décrétant, pour le Camping municipal d'Amos une mise à la norme de deux (2) installations de traitement des eaux usées et l'ajout des services d'eau potable, d'égout et d'électricité pour 19 nouveaux terrains et un emprunt suffisant pour en défrayer les coûts;

5.4 Avis de motion – projet de règlement VA-908 concernant la salubrité et l'entretien des habitations;

6. Dons et subventions :

6.1 Aide financière accordée à la Corporation de développement communautaire d'Amos;

6.2 Aide financière à la Popote roulante d'Amos inc;

7. Informations publiques;

7.1 Statistiques de la construction du 29 février 2016;

8. Période réservée à l'assistance;

9. Levée de la séance.